INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE ET SERA WEBDIFFUSÉE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE CARIGNAN, LE **13 JANVIER 2021, À 20 H.**

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
Mme Anne Poussard, conseillère
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. Vincent Tanguay, directeur général
Me Ève Poulin, greffière

Est absente : Mme Édith Labrosse, conseillère

ORDRE DU JOUR

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
2 PÉRIODE DE QUESTIONS
3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
4.1 Séance ordinaire du 2 décembre 2020
4.2 Séance extraordinaire du 9 décembre 2020
4.3 Séance extraordinaire du 16 décembre 2020
5 DIRECTION GÉNÉRALE
5.1 Dépôt - Procès-verbal de correction - Résolution 20-10-364 - Lots rue Thavenet
5.2 Autorisation de signature - Promesse de vente - Chapelle rue Henriette
5.3 Autorisation de signature - Demande d'octroi ou de modification de droits - Annexe A - 1913, rue des Roses
5.4 Octroi de mandat - Planification stratégique - Raymond Chabot Grant Thornton - 44 000 $ plus taxes et débours
5.5 Demande d'utilisation de l'ancienne emprise du chemin de fer - Ministère des Transports du Québec (MTQ)
5.6 Autorisation d'utilisation - Cartes de crédit affaires corporatives pour l'achat d'essence au service des travaux publics et usages ponctuels service du greffe et service des communications
5.7 Autorisation - Dissolution volontaire de la personne morale - Handi-Bus inc.
6 FINANCES
6.1 Déboursés du mois - Décembre 2020
6.2 Dépôt - Liste des commandes - Décembre 2020

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

6.3 Autorisation de commande 2021 - Services professionnels en évaluation foncière - Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. - 232 605 $

6.4 Autorisation - Budget participatif - 4e édition - 75 000 $

6.5 Autorisation de signature - Emprunt temporaire - Règlement d'emprunt no 528 (2020) autorisant l'acquisition de plusieurs lots afin d'y ériger une maison des aînés et décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 2 683 000 $

6.6 Renonciation sur le financement non utilisé au fonds de roulement et autres fonds au 31 décembre 2020

6.7 Ouverture - Projets du fonds de roulement 2021

7 TRAVAUX PUBLICS

7.1 Autorisation de signature - Acte de cession - rue Isaïe-Jacques

7.2 Octroi de mandat - Services professionnels pour la conception et la réalisation du projet du budget participatif 2021 - Nature-Action Québec - 75 000 $

7.3 Renouvellement du contrat - Location de machinerie et équipements opérés à taux horaire pour une période de deux (2) ans - Univert paysagement inc. - 208 432,43 $

7.4 Achat de produits chimiques nécessaires au traitement de l'eau potable - 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022 - Union des municipalités du Québec (UMQ) - 92 500 $

7.5 Autorisation - Adhésion au Fonds des municipalités pour la biodiversité - Fondation de la faune du Québec - 2020 à 2027

7.6 Prolongation - Contrat de service - Téléphonie cellulaire - Bell Mobilité et Solutia Télécom - 12 535 $

7.7 Autorisation de paiement - Acceptation provisoire - Reconstruction du mur aux étangs aérés - Construction Sorel Ltée - 70 507,64 $

7.8 Demande d'autorisation - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques - Article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement - Prolongement des infrastructures secteur Jean-Vincent

7.9 Embauche - Préposé surnuméraire pour la période hivernale - Travaux publics

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 Demande de PIIA 2020-037 – Lot 3 015 218 – 3066, chemin Sainte-Thérèse

8.2 Demande de PIIA 2020-040 – Lot 5 990 109 – 2379, chemin de Chambly

8.3 Création d'un poste d'inspecteur-chef - Service de l'urbanisme et du développement durable

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

INITIALES DU MAIRE

DM

EP

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

10.1 Accréditation des organismes - 2021

10.2 Autorisation de signature - Entente - Camps de jour de soccer - Été 2021 - Club de Soccer l'Arsenal de Chambly

10.3 Demande d'aide financière - Garde côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. - Saison de navigation 2021 - 500 $

10.4 Demande d'aide financière - Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu - 100 $

10.5 Modification du programme de subvention - Couches et produits d'hygiène féminine

10.6 Participation - Ville de Carignan - Alliée contre la violence conjugale

10.7 Demande d'autorisation de passage et utilisation d'un drone - Grand défi Pierre Lavoie - 19 juin 2021

11 RÉGLEMENTATION

11.1 Dépôt - Certificat de tenue de registre - Règlement d'emprunt no 529 (2021) autorisant des travaux de prolongement des infrastructures municipales et aménagement des rues Albani et Marie-Anne décrétant un emprunt de 2 853 500 $

11.2 Dépôt - Certificat de tenue de registre - Règlement d'emprunt no 535 (2020) autorisant le réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la Route 112 décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 1 483 300 $

11.3 Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 536 (2021) autorisant l'acquisition des lots 2 598 034 et 2 598 035 du cadastre du Québec décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 907 000$

11.4 Adoption - Règlement no 310 (2021) remplaçant le règlement no 310 (2020)-2 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan

11.5 Adoption - Règlement no 435 (2021) modifiant le règlement no 435 (2020) concernant la garde des chiens et autres animaux

11.6 Adoption - Règlement no 483-13-U modifiant le règlement de zonage no 483-U - Ajout de certaines dispositions visant l'encadrement des travaux de remblai/déblai et contrôle des eaux de ruissellement

11.7 Adoption - Second projet de règlement no 483-14-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (concordance PAE Sainte-Thérèse)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

11.8 Adoption - 1er projet de règlement no 484-3-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U ajoutant des dispositions concernant les frais de parcs et l'emprise de rue

11.9 Adoption - Règlement no 487 (2021) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural no 487-U (PAE chemin Sainte-Thérèse)

11.10 Adoption - Règlement no 508 (2021) remplaçant le règlement 508 (2020)-2 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville

11.11 Adoption - Règlement no 510 (2021) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2021

11.12 Avis de motion - Projet de règlement no 526 (2021) modifiant le règlement de zonage no 483-U (grilles H-334 et IDI-188)

11.13 Adoption - Projet de règlement no 526 (2021) modifiant le règlement de zonage no 483-U (grilles H-334 et IDI-188)

12 INFORMATIONS

13 DIVERS

13.1 Adoption - Politique de développement durable

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

21-01-01

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour en tenant compte du retrait du point 7.9 et de l'ajout du point 13.1 lors de la lecture de l'ordre du jour.

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

21-01-02

4.1 Séance ordinaire du 2 décembre 2020

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2020.

21-01-03

4.2 Séance extraordinaire du 9 décembre 2020

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2020.

21-01-04

4.3 Séance extraordinaire du 16 décembre 2020

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2020.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Dépôt - Procès-verbal de correction - Résolution 20-10-364 - Lots rue Thavenet

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par la greffière d'un avis de correction d'un procès-verbal, selon l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* et de la résolution 20-10-364 au sujet de l'autorisation de signature de l'acte de cession de la rue Thavenet à la Ville.

21-01-05

5.2 Autorisation de signature - Promesse de vente - Chapelle rue Henriette

CONSIDÉRANT que le PPU du secteur central prévoit la création d'un pôle mixte de petite envergure afin de desservir la population du secteur centre;

CONSIDÉRANT que la création de ce pôle mixte peut renforcer efficacement l'esprit de quartier par la création d'un espace public et par l'établissement d'un bâtiment communautaire dans l'axe Henriette-Albani;

CONSIDÉRANT que l'acquisition de la Chapelle Saint-Joachim et de ses terrains permettra, à terme, de planifier l'organisation de ce quadrilatère par la création d'un pôle communautaire de proximité pour les citoyens du quartier;

INITIALES DU MAIRE

OM

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la Paroisse de Saint-Joseph de Chambly accepte de vendre les lots 2 598 034 et 2 598 035 à la Ville de Carignan, selon les conditions énoncées dans la promesse de vente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, la promesse de vente de la Chapelle sur la rue Henriette avec la Fabrique de la Paroisse de Saint-Joseph de Chambly et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

21-01-06

5.3 Autorisation de signature - Demande d'octroi ou de modification de droits - Annexe A - 1913, rue des Roses

Il est proposé par la conseillère Anne Poussard, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Carignan, l'annexe A intitulée demande d'octroi ou de modification de droits pour compléter la demande du propriétaire du 1913, rue des Roses à Carignan auprès du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

21-01-07

5.4 Octroi de mandat - Planification stratégique - Raymond Chabot Grant Thornton - 44 000 $ plus taxes et débours

CONSIDÉRANT que la planification stratégique de la Ville est venue à échéance en 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale afin de procéder à l'octroi du mandat de la réalisation de la planification stratégique 2021-2025 et du plan d'action à la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

D'OCTROYER le mandat de la réalisation de la planification stratégique 2021-2025, à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour un montant de 44 000 $ plus taxes et débours;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-30-412.

21-01-08

5.5 Demande d'utilisation de l'ancienne emprise du chemin de fer - Ministère des Transports du Québec (MTQ)

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a signifié son intérêt pour louer du Ministère des Transports du Québec (MTQ) l'emprise ferroviaire situé sur son territoire pour y aménager un sentier linéaire récréotouristique en janvier 2020 par l'adoption de la résolution 20-01-28;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, la Ville de Carignan n'a toujours pas reçu de réponse positive à cette demande;

CONSIDÉRANT que d'importants projets institutionnels seront en chantier de construction dans le secteur centre de Carignan à compter du printemps 2021 jusqu'au printemps 2023;

CONSIDÉRANT les recommandations positives de Vélo Québec relativement au déplacement de la Route verte, notamment :

- Le nouveau tracé serait entièrement en site propre, ce qui crée un cadre plus agréable et sécuritaire pour tous les usagers;
- Les cyclistes empruntant la Route verte pour traverser la ville (les cyclistes en ballade ET les cyclosportifs) ne passeront plus sur les tronçons résidentiels de la rue Marie-Anne Ouest et Marie-Anne Est, ce qui crée des frictions avec les résidents de la rue;
- Les cyclistes de la Route verte recherche un itinéraire direct minimisant les arrêts et les détours, ce qu'ils trouveront sur l'emprise ferroviaire;
- Le sentier actuel donnant sur la rue Marie-Anne Ouest et Marie-Anne Est pourra être conservé même s'il n'est plus sur la Route verte et sa vocation sera davantage « locale », c'est-à-dire servant principalement aux citoyens qui habitent à proximité;
- Le nouveau tracé pourrait créer un lien cyclable beaucoup plus direct avec la Route verte du côté de Chambly, aménagé depuis l'été 2020 sur l'emprise ferroviaire.

EN CONSÉQUENCE :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

DE demander au Ministère des Transports du Québec (MTQ) de signifier rapidement son intention de louer l'emprise ferroviaire à la Ville de Carignan afin de permettre à la Ville de déplacer la Route verte sur l'emprise de chemin de fer à Carignan en prolongement de la Route verte de Chambly, également située sur l'emprise ferroviaire;

DE transmettre une copie conforme de la présente résolution au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel ainsi qu'au député de la circonscription de Chambly, monsieur Jean-François Roberge.

21-01-09

5.6 Autorisation d'utilisation - Cartes de crédit affaires corporatives pour l'achat d'essence au service des travaux publics et usages ponctuels service du greffe et service des communications

CONSIDÉRANT la résolution 19-08-291;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AJOUTER la direction du service des communications aux utilisateurs autorisés à utiliser les cartes de crédit affaires corporatives pour des usages ponctuels, soit à des fins d'abonnement à diverses plateformes requises par le nouveau site Web municipal.

21-01-10

5.7 Autorisation - Dissolution volontaire de la personne morale - Handi-Bus inc.

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue 22 novembre 1988 entre les municipalités de Chambly, Richelieu, Marieville, St-Mathias, Carignan, Notre-Dame-de-Bonsecours, Ste-Angèle-de-Monnoir et Ste-Marie-de-Monnoir et HANDI-BUS INC., aux fins d'assurer sur leur territoire la mobilité aux personnes handicapées leur donnant accès aux activités de la communauté et de déléguer à HANDI-BUS INC. l'organisation, l'opération et l'administration du service de transport adapté;

INITIALES DU MAIRE

OM

ES

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

CONSIDÉRANT que depuis la conclusion de cet accord des changements sont intervenus dans la composition des municipalités participantes dont la liste comprend aujourd'hui les municipalités de Chambly, Richelieu, Marieville, Carignan, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Saint-Césaire et Rougemont;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (RLRQ, c. O-7.3), a été constituée l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'« Autorité ») avec pour mission d'assurer la mobilité des personnes sur le territoire de la région métropolitaine de Montréal dont fait partie le territoire desservi par HANDI-BUS INC.;

CONSIDÉRANT que cette loi établit que la compétence de l'Autorité en matière de transport collectif a préséance sur toute compétence semblable qu'un organisme public de transport en commun ou qu'une municipalité pourrait exercer en vertu d'une loi générale ou spéciale;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Programme de subvention au transport adapté, l'Autorité est l'organisme mandataire sur l'ensemble du territoire des municipalités signataires pour le transport adapté et que la prestation de ce service peut être déléguée à un organisme public de transport en commun;

CONSIDÉRANT que l'offre de transport adapté a été déléguée au Réseau de transport métropolitaine (« EXO ») rétroactivement au 1er juin 2017;

CONSIDÉRANT qu'EXO prend en la charge le service de transport adapté dans le territoire desservi par HANDI-BUS INC.;

CONSIDÉRANT que les états financiers de HANDI-BUS INC. révèlent qu'elle n'a plus de dettes et qu'il dispose d'un actif de moins de 100 $;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte l'entente intermunicipale relative au transport adapté a perdu son utilité;

CONSIDÉRANT qu'il apparait opportun dans les circonstances de mettre fin à l'entente intermunicipale relative au transport intervenu avec HANDI-BUS INC.;

CONISIDÉRANT qu'il apparaît également opportun de procéder à la dissolution de HANDI-BUS INC.;

EN CONSÉQUENCE :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil consente à la dissolution volontaire de la personne morale qu'est HANDI-BUS INC.;

QUE le Conseil autorise la terminaison de l'entente intermunicipale du 22 novembre 1988 concurremment à la dissolution de HANDI-BUS INC.;

QUE le président de HANDI-BUS INC. soit autorisé à verser le solde des actifs de la corporation à un organisme à but non lucratif de son choix s'occupant de l'accessibilité pour la personne handicapée au Québec;

QUE le représentant de la Ville au conseil d'administration de HANDI-BUS INC. soit mandaté pour prendre toute décision requise pour donner effet aux présentes.

6 FINANCES

21-01-11

6.1 Déboursés du mois - Décembre 2020

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de décembre 2020 pour un montant de 85 610,12 $;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de décembre 2020, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 3 158 350, 53 $;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt - Liste des commandes - Décembre 2020

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 16 novembre 2020 au 20 décembre 2020.

INITIALES DU MAIRE

DM

EP

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

21-01-12

6.3 Autorisation de commande 2021 - Services professionnels en évaluation foncière - Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. - 232 605 $

CONSIDÉRANT la résolution 15-07-259 octroyant le contrat de services professionnels en évaluation foncière pour les années 2016 à 2021 à la firme d'estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et associés inc.;

CONSIDÉRANT que la dépense pour l'année 2021 dépasse le seuil de 24 999 $, il est requis d'autoriser la commande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la commande 2021 à la firme Leroux, Beaudry, Picard et associés inc. pour les services professionnels en évaluation foncière, au montant de 232 605 $ taxes incluses;

Le trésorier certifie que les crédits sont disponibles relativement aux engagements de fonds au poste budgétaire 02-150-00-417.

21-01-13

6.4 Autorisation - Budget participatif - 4e édition - 75 000 $

CONSIDÉRANT que la ville souhaite maintenir le projet de budget participatif pour une 4e édition afin de permettre à la population de soumettre des projets d'immobilisations d'une valeur de 75 000 $;

CONSIDÉRANT que les projets de la population doivent être déposés entre le 1er avril et le 4 juin 2021;

CONSIDÉRANT que l'adoption du projet retenu est prévue pour la séance du 11 août ou du 8 septembre prochain afin d'être inscrit au PTI 2022-2023-2024;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la 4e édition du budget participatif pour un montant maximal de 75 000 $;

QUE le lancement du processus pour ledit budget participatif s'effectue le 1er avril 2021.

INITIALES DU MAIRE

OM

CR

INITIALES DU GREFFIER

Carignan

No de résolution

21-01-14

6.5 Autorisation de signature - Emprunt temporaire - Règlement d'emprunt no 528 (2020) autorisant l'acquisition de plusieurs lots afin d'y ériger une maison des aînés et décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 2 683 000 $

CONSIDÉRANT l'approbation du MAMH, du règlement d'emprunt no 528 (2020) autorisant l'acquisition de plusieurs lots afin d'y ériger une maison des aînés et décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 2 683 000 $;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de permettre au trésorier de signer un emprunt temporaire d'un maximum de 2 414 700 $ qui permettra de payer les factures jusqu'à l'émission de la dette permanente du règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à la majorité :

La conseillère Anne Poussard vote contre;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et le trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, un emprunt temporaire dans le cadre du règlement d'emprunt no 528 (2020) autorisant l'acquisition de plusieurs lots afin d'y ériger une maison des aînés et décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 2 683 000 $.

21-01-15

6.6 Renonciation sur le financement non utilisé au fonds de roulement et autres fonds au 31 décembre 2020

CONSIDÉRANT la résolution 20-01-16 décrétant des dépenses d'immobilisations financées par le fonds de roulement pour les projets suivants :

20-03 - Acquisition équipements informatiques

20-05 - Systèmes télécommunications

CONSIDÉRANT que ces dépenses, une fois effectuées, s'avèrent globalement inférieures au montant du financement autorisé, ainsi il y a lieu de retourner au fonds de roulement le montant non dépensé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

DE retourner au fonds de roulement, la partie du montant de financement approuvé, mais non utilisé pour un total de 5 728,68 $;

D'AMENDER la résolution 20-01-16 de façon à ce que les montants faisant l'objet de renonciation soient déduits des remboursements annuels les plus éloignés du fonds d'administration au fonds de roulement.

21-01-16

6.7 Ouverture - Projets du fonds de roulement 2021

CONSIDÉRANT l'adoption du programme triennal des immobilisations pour l'exercice 2021 et afin de faciliter l'amorce des projets au cours de l'année 2021, il est requis d'autoriser l'ouverture des enveloppes budgétaires pour les projets suivants :

- 21-01 - Travaux bâtiments municipaux - 60 000 $;
- 21-02 - Mise à niveau flotte de véhicules - 320 000 $;
- 21-03 - Acquisition d'équipement informatique - 17 800 $;
- 21-04 - Acquisition génératrice - 150 000 $;
- 21-05 - Amélioration locative - 50 000 $;
- 21-06 - Aménagement de parcs et espaces verts - 100 000 $;
- 21-07 - Réhabilitation fossés - 300 000 $;
- 21-08 - Programme de modernisation éclairage - 150 000 $;
- 21-09 - Stèle entrée de ville - 48 700 $.

Total : 1 196 500 $

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'ouverture des enveloppes budgétaires des projets 2021 ci-haut indiqués et financés par le fonds de roulement;

QUE les dépenses prévues aux enveloppes budgétaires sont payables par le fonds des immobilisations, financées par le fonds de roulement, remboursables au fonds de roulement par le fonds général en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, et ce, à compter de l'année 2022.

7 TRAVAUX PUBLICS

21-01-17

7.1 Autorisation de signature - Acte de cession - rue Isaïe-Jacques

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de cession des lots 5 830 048, 5 830 049, correspondant à la rue Isaïe-Jacques et du lot 5 830 033 correspondant au futur parc et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

21-01-18

7.2 Octroi de mandat - Services professionnels pour la conception et la réalisation du projet du budget participatif 2021 - Nature-Action Québec - 75 000 $

CONSIDÉRANT que l'organisme à but non lucratif Nature-Action Québec a pour mission de protéger l'environnement, de sauvegarder la biodiversité et d'améliorer la qualité de vie des gens;

CONSIDÉRANT le projet d'installation de nichoirs pour les oiseaux dans le cadre du budget participatif 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels pour la conception et la réalisation du projet du budget participatif 2021, à la firme Nature-Action Québec pour un montant de 75 000 $ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530.

21-01-19

7.3 Renouvellement du contrat - Location de machinerie et équipements opérés à taux horaire pour une période de deux (2) ans - Univert paysagement inc. - 208 432,43 $

CONSIDÉRANT la résolution 20-04-113 octroyant le contrat de location de machinerie et équipements opérés à taux horaire avec option de deux (2) années additionnelles;

CONSIDÉRANT la réserve du droit d'utiliser les deux (2) années d'option;

CONSIDÉRANT la qualité de travaux, le respect de normes techniques, des délais et des budgets prévus;

EN CONSÉQUENCE :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

DE renouveler le contrat de location de machinerie et équipements opérés à taux horaire pour deux (2) années additionnelles, soit les années 2021 et 2022, à l'entreprise Univert Paysagement inc. pour un montant de 208 432,43 $ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530.

21-01-20

7.4 Achat de produits chimiques nécessaires au traitement de l'eau potable - 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022 - Union des municipalités du Québec (UMQ) - 92 500 $

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé par appel d'offres public pour un achat regroupé afin d'obtenir des soumissions pour l'achat de produits chimiques pour traitement de l'eau potable pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que l'UMQ a octroyé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la direction des travaux publics et des services techniques à faire l'achat de 40 000 tonnes métriques de sulfate d'aluminium (PAX-XL6) auprès de Kemira Water Solution Canada Inc. pour un montant de 0,762 $ la tonne pour 2021 et de 0,77 $ la tonne pour 2022, incluant le transport pour un montant approximatif de 40 000 $/année, taxes incluses pour les années 2021-2022;

D'AUTORISER la direction des travaux publics et des services techniques à faire l'achat de 25 000 tonnes métriques d'Hypochlorite de sodium 12 % (Chlore liquide en vrac) pour le traitement de l'eau potable auprès de UBA pour un montant de 0,25 $ la tonne, incluant le transport pour un montant approximatif de 6 250 $/année, taxes incluses pour les années 2021 et 2022;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-412-00-635.

21-01-21

7.5 Autorisation - Adhésion au Fonds des municipalités pour la biodiversité - Fondation de la faune du Québec - 2020 à 2027

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a un rôle important à jouer dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que pour la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec), organisme voué à la protection des milieux naturels et la Fondation de la faune du Québec (ci-après la « Fondation »), organisme dont la mission est la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats, ont mis sur pied un « Fonds des municipalités pour la biodiversité/Ville de Carignan » (ci-après le « Fonds MB/Ville de Carignan ») qui est mis à la disposition des municipalités ou villes afin de développer des projets de protection de la biodiversité;

CONSIDÉRANT que chaque Fonds MB/Ville de Carignan est destiné à recevoir des contributions en argent et à les réserver exclusivement pour soutenir la réalisation de projets conformes au mandat de la Fondation et à des projets soumis par la ville détentrice de ce Fonds MB;

CONSIDÉRANT que la Fondation s'engage à contribuer, pour les années 2020 à 2023 inclusivement, au Fonds MB/Ville de Carignan selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :

1. Pour chaque dollar de contribution versé par la Ville de Carignan en 2020-2021 et les années prévues à l'entente avec la Fondation de la faune du Québec :

- un montant équivalent à 7 % de la contribution de la Ville sera prélevé pour alimenter le Plan Nous (volet 3);
- un montant équivalent à 8 % de la contribution de la Ville sera prélevé pour la gestion du Fonds MB/Ville de Carignan par la Fondation.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

2. Pour chaque dollar de contribution versé par la Ville de Carignan en 2020-2021, la Fondation et ses partenaires verseront au Fonds MB/Ville de Carignan un montant se situant entre 90% et 105% selon les années et dans le respect des octrois gouvernementaux. La contrepartie est ainsi calculée chaque année selon les paramètres applicables;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques soit autorisé à octroyer à la Fondation une subvention d'un montant maximal de 1 875 000 $, soit un montant maximal de 625 000 $ au cours de chacun des exercices financiers 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, pour le Fonds MB; lesquels fonds seront répartis entre les municipalités adhérentes pour un maximum de 1 $ par ménage que compte ladite ville;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des Fonds MB est créé en vertu d'entente entre des municipalités et la Fondation et est destiné au développement de projets de protection des milieux naturels et de lutte aux changements climatiques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan appuie le projet de création d'un fonds dédié à la Fondation selon les termes de l'Entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié liant la Fondation et la Ville de Carignan;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Carignan, l'entente 2020-2027 relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié avec la Fondation de la faune du Québec;

QUE la Ville de Carignan consente à y verser l'équivalent de 1 $ par ménage par année;

QUE la Ville de Carignan autorise l'utilisation du montant ou une partie du montant déposé dans le Fonds pour le financement des projets de conservation de milieux naturels et de lutte aux changements climatiques. Ces projets seront préalablement développés en collaboration avec la Fondation.

INITIALES DU MAIRE

OM

GL

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

21-01-22

7.6 Prolongation - Contrat de service - Téléphonie cellulaire - Bell Mobilité et Solutia Télécom - 12 535 $

CONSIDÉRANT que la FQM a procédé par appel d'offres public en 2017, afin d'obtenir des soumissions pour les services de téléphonie cellulaire, incluant l'achat d'appareils et les forfaits cellulaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

DE prolonger pour une période additionnelle de 3 ans, soit de 2021 à 2023, le contrat de services de téléphonie cellulaire, incluant l'achat d'appareils et les forfaits cellulaires, avec les entreprises Bell Mobilité et Solutia Télécom pour un montant annuel de 12 535 $ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-310-00-331, 02-701-51-331 et 02-610-00-331.

21-01-23

7.7 Autorisation de paiement - Acceptation provisoire - Reconstruction du mur aux étangs aérés - Construction Sorel Ltée - 70 507,64 $

CONSIDÉRANT la résolution 20-06-194 octroyant le contrat de reconstruction du mur aux étangs aérés à l'entreprise Construction Sorel Ltée;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de division - Projets;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 70 507,64 $ taxes incluses, en guise d'acceptation provisoire pour les travaux de reconstruction du mur aux étangs aérés, à l'entreprise Construction Sorel Ltée;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 22-005-20-710 et 55-136-00-384.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Carignan

No de résolution

21-01-24

7.8 Demande d'autorisation - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques - Article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement - Prolongement des infrastructures secteur Jean-Vincent

CONSIDÉRANT qu'une demande de prolongement d'infrastructures pour une nouvelle rue dans le secteur Jean-Vincent a été déposée par un promoteur;

CONSIDÉRANT que le projet est soumis à l'obtention d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), (anciennement article 32 du LQE);

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques exige que la Ville de Carignan prenne certains engagements en lien avec la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan ne s'objecte pas à la délivrance par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) de son autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) relativement aux travaux d'aqueduc, d'égouts, de drainage, de voirie dans la construction d'une nouvelle rue dans le secteur Jean-Vincent;

QUE la Ville de Carignan s'engage à reprendre possession desdits services municipaux, et ce, sur réception d'un certificat délivré par l'ingénieur responsable de la surveillance desdits travaux attestant leur inspection et leur conformité aux normes et règlements en vigueur;

QUE la Ville de Carignan s'engage à entretenir les ouvrages de gestion optimale des eaux pluviales (PGO) et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

21-01-25

7.9 Embauche - Préposé surnuméraire pour la période hivernale - Travaux publics

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Martin Poirier, chef de division - Travaux publics;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Simon Hainault à titre de préposé surnuméraire aux travaux publics pour la période hivernale;

QUE cette embauche soit rétroactive au 14 décembre 2020 et d'une durée de 16 semaines;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-310-00-181.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

21-01-26

8.1 Demande de PIIA 2020-037 – Lot 3 015 218 – 3066, chemin Sainte-Thérèse

CONSIDÉRANT que le style architectural proposé ne prend pas en compte la référence patrimoniale que constitue la propriété sise au 3066, chemin Sainte-Thérèse et qui fait pourtant partie de l'inventaire patrimonial effectuée par la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que la fenestration est généreuse, mais très simpliste;

CONSIDÉRANT que les couleurs choisies des matériaux de revêtement s'agencent bien ensemble, mais ne s'harmonisent pas avec les couleurs des matériaux de revêtement de la propriété sise au 3066, chemin Sainte-Thérèse;

CONSIDÉRANT que présentement, il y a deux (2) cases de stationnement pour chacun des logements, mais aucune case pour les visiteurs;

CONSIDÉRANT la demande pour le projet de construction d'une habitation multifamiliale avec des garages intégrés sur le lot 3 015 218 situé sur le chemin Sainte-Thérèse, demande reçue le 24 novembre 2020 qui consiste à la construction d'une habitation multifamiliale avec des garages détachés dans la zone H-572 au Règlement de zonage no 483-U;

EN CONSÉQUENCE :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE refuser le projet de construction d'une habitation multifamiliale avec des garages détachés tel qu'illustré sur le plan projet d'implantation préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre pour la propriété sise au 3066, chemin Sainte-Thérèse, soit le lot 3 015 218.

21-01-27

8.2 Demande de PIIA 2020-040 – Lot 5 990 109 – 2379, chemin de Chambly

CONSIDÉRANT que le concept d'affichage permet l'harmonisation des enseignes sur la façade du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le concept permet également d'éviter les boitiers lumineux qui peuvent devenir agressants s'ils sont en grand nombre sur une façade de bâtiment;

CONSIDÉRANT que les polices utilisées varieront selon les logos des commerçants, mais les dimensions du lettrage seront très similaires;

CONSIDÉRANT que l'éclairage positionné au-dessus de chaque enseigne est sobre et permettra une luminosité similaire pour chaque enseigne;

CONSIDÉRANT la demande de PIIA pour le projet d'affichage sur le lot 5 990 109 au 2379, chemin de Chambly, demande reçue le 1er décembre 2020 et qui consiste à présenter un concept d'affichage sur la façade principale du bâtiment A, situé dans le Faubourg Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le projet d'affichage qui consiste à présenter un concept d'affichage sur la façade principale du bâtiment A, situé dans le Faubourg Carignan, au 2379, chemin de Chambly, soit le lot 5 990 109.

21-01-28

8.3 Création d'un poste d'inspecteur-chef - Service de l'urbanisme et du développement durable

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Andréanne Baribeau, directrice du service de l'urbanisme et du développement durable;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la création du poste d'inspecteur-chef au service de l'urbanisme et du développement durable;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-610-00-151.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

21-01-29

10.1 Accréditation des organismes - 2021

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'ACCRÉDITER en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes, pour l'année 2021, les organismes suivants :

1. Intrépides
2. Ainsi soit-elle
3. Centre de bénévolat de la Rive-Sud
4. Association de soccer carignanoise
5. AQDR
6. Centre d'écoute Montérégie
7. Ensemble vocal Via Voce
8. Association régionale de Kin-Ball Rive-Sud
9. Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu-Rouville
10. Fondation pour les Arts et la Culture du Bassin de Chambly
11. Équijustice Rive-Sud
12. TROC-Montégérie
13. Corps de cadets 2793 Chambly
14. Club de gymnastique Gym Richelieu
15. Société d'histoire de la Seigneurie de Chambly
16. Société d'horticulture et d'écologie de Chambly, Richelieu, Carignan
17. Société d'Agriculture du Bassin Régional

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

18. Wushu Carignan
19. Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu
20. Aux Sources du Bassin de Chambly
21. Centre communautaire l'Entraide plus
22. La Corne d'abondance
23. Carrefour familial du Richelieu

21-01-30

10.2 Autorisation de signature - Entente - Camps de jour de soccer - Été 2021 - Club de Soccer l'Arsenal de Chambly

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire de reconduire les camps de jour spécialisé de soccer pour l'été 2021;

CONSIDÉRANT l'entente du Club de Soccer l'Arsenal de Chambly d'offrir sept (7) semaines de camps de jour pendant l'été 2021 aux résidents de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente entre la Ville de Carignan et le Club de Soccer l'Arsenal de Chambly pour une période de sept (7) semaines de camps de jour pendant l'été 2021.

21-01-31

10.3 Demande d'aide financière - Garde côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. - Saison de navigation 2021 - 500 $

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc., une aide financière d'un montant de 500 $ en prévision de la saison 2021;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

21-01-32

10.4 Demande d'aide financière - Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu - 100 $

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER au Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu, une aide financière d'un montant de 100 $;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

21-01-33

10.5 Modification du programme de subvention - Couches et produits d'hygiène féminine

CONSIDÉRANT la résolution 18-11-386;

CONSIDÉRANT les préoccupations environnementales du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

DE modifier la résolution 18-11-386 afin d'ajouter les produits d'hygiène féminine ainsi que les sous-vêtements absorbants pour adultes au programme de subvention, selon les mêmes modalités de remboursement que pour les couches lavables sur présentation des pièces justificatives déterminées par le Services des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

21-01-34

10.6 Participation - Ville de Carignan - Alliée contre la violence conjugale

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT que lors des douze (12) jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE proclamer la Ville de Carignan comme Municipalité alliée contre la violence conjugale.

21-01-35

10.7 Demande d'autorisation de passage et utilisation d'un drone - Grand défi Pierre Lavoie - 19 juin 2021

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage du Grand défi Pierre Lavoie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le passage du convoi du 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie, le 19 juin 2021 en soirée sur le chemin Bellerive et la route 112 et l'utilisation d'un drone pour l'événement.

11 RÉGLEMENTATION

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

11.1 Dépôt - Certificat de tenue de registre - Règlement d'emprunt no 529 (2021) autorisant des travaux de prolongement des infrastructures municipales et aménagement des rues Albani et Marie-Anne décrétant un emprunt de 2 853 500 $

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat de la tenue de registre concernant le règlement d'emprunt no 529 (2021) autorisant des travaux de prolongement des infrastructures municipales et aménagement des rues Albani et Marie-Anne décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 2 853 500 $.

11.2 Dépôt - Certificat de tenue de registre - Règlement d'emprunt no 535 (2020) autorisant le réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la Route 112 décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 1 483 300 $

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat de la tenue de registre concernant le règlement d'emprunt no 535 (2020) autorisant le réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la Route 112 décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 1 483 300 $.

21-01-36

11.3 Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 536 (2021) autorisant l'acquisition des lots 2 598 034 et 2 598 035 du cadastre du Québec décrétant une dépense et un emprunt à long terme de 907 000$

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement d'emprunt et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement d'emprunt no 536 (2021) autorisant l'acquisition des lots 2 598 034 et 2 598 035 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly avec bâtiment chapelle Saint-Joachim, décrétant une dépense et emprunt à long terme de 907 000 $.

21-01-37

11.4 Adoption - Règlement no 310 (2021) remplaçant le règlement no 310 (2020)-2 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 310 (2021) remplaçant le règlement no 310 (2020)-2 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 310 (2021) remplaçant le règlement no 310 (2020)-2 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan.

21-01-38

11.5 Adoption - Règlement no 435 (2021) modifiant le règlement no 435 (2020) concernant la garde des chiens et autres animaux

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 435 (2021) modifiant le règlement no 435 (2020) concernant la garde des chiens et autres animaux, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 435 (2021) modifiant le règlement no 435 (2020) concernant la garde des chiens et autres animaux.

21-01-39

11.6 Adoption - Règlement no 483-13-U modifiant le règlement de zonage no 483-U - Ajout de certaines dispositions visant l'encadrement des travaux de remblai/déblai et contrôle des eaux de ruissellement

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 483-13-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à la majorité :

La conseillère Anne Poussard vote contre;

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 483-13-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

21-01-40

11.7 Adoption - Second projet de règlement no 483-14-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (concordance PAE Sainte-Thérèse)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du second projet de règlement no 483-14-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 483-14-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

21-01-41

11.8 Adoption - 1er projet de règlement no 484-3-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U ajoutant des dispositions concernant les frais de parcs et l'emprise de rue

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du 1er projet de règlement no 484-3-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le 1er projet de règlement no 484-3-U modifiant le règlement de lotissement no 484-U.

21-01-42

11.9 Adoption - Règlement no 487 (2021) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural no 487-U (PAE chemin Sainte-Thérèse)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 487 (2021) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural no 487-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

INITIALES DU MAIRE

am

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 487 (2021) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural no 487-U.

21-01-43

11.10 Adoption - Règlement no 508 (2021) remplaçant le règlement 508 (2020)-2 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 508 (2021) remplaçant le règlement 508 (2020)-2 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 508 (2021) remplaçant le règlement 508 (2020)-2 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville.

21-01-44

11.11 Adoption - Règlement no 510 (2021) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2021

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 510 (2021) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2021, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 510 (2021) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2021.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

21-01-45

11.12 Avis de motion - Projet de règlement no 526 (2021) modifiant le règlement de zonage no 483-U (grilles H-334 et IDI-188)

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le projet de règlement no 526 (2021) modifiant le règlement de zonage no 483-U.

21-01-46

11.13 Adoption - Projet de règlement no 526 (2021) modifiant le règlement de zonage no 483-U (grilles H-334 et IDI-188)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du projet de règlement no 526 (2021) modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 526 (2021) modifiant le règlement de zonage no 483-U.

12 INFORMATIONS

13 DIVERS

21-01-47

13.1 Adoption - Politique de développement durable

CONSIDÉRANT que la politique de développement durable est un outil de gestion pour l'administration municipale, mais également un guide d'orientations pour nos citoyens et les intervenants concernés par les différentes formes de développement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan veut se doter d'une politique de développement durable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à la majorité :

La conseillère Anne Poussard vote contre;

D'ADOPTER aux fins d'application la Politique de développement durable.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan

21-01-48 **14 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 07.

Patrick Marquès
Maire

Me Ève Poulin
Greffière

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution

Carignan